



[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)



# Lettre DEPHY maraîchage

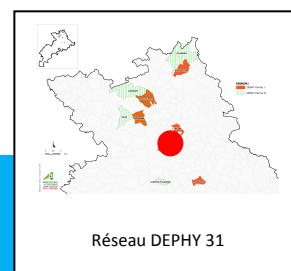
N°4 - 20 Juillet 2017

## Quels leviers pour la réduction des interventions phytosanitaires en salade ?

### Salade de plein champ : état des lieux de la protection phytosanitaire.

La laitue est un des légumes les plus cultivés, arrivant en quatrième place des légumes les plus consommés en France. Comme pour tous les fruits et légumes, l'aval de la filière, et donc le consommateur, portent une attention particulière aux traitements phytosanitaires réalisés sur les salades. Quels sont aujourd'hui les leviers mis en œuvre par les producteurs pour diminuer les IFT\* tout en garantissant les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus ?

\* IFT = Indice de Fréquence de Traitement (IFT = 1 pour une intervention à la dose homologuée sur la totalité de la parcelle)



### Où en est-on de la réduction des IFT en salade de plein champ ?

Depuis 2010, le groupe DEPHY-Fermes 31 a baissé son IFT de 28 %. En 2013, une enquête nationale a été réalisée auprès d'au moins trente producteurs dans les principaux bassins de production, l'IFT moyen était alors de 4,1. Cette même année, l'IFT du groupe DEPHY Ferme 31 (>10 Ha de salade / ferme) était de 5,9. La répartition était la suivante :

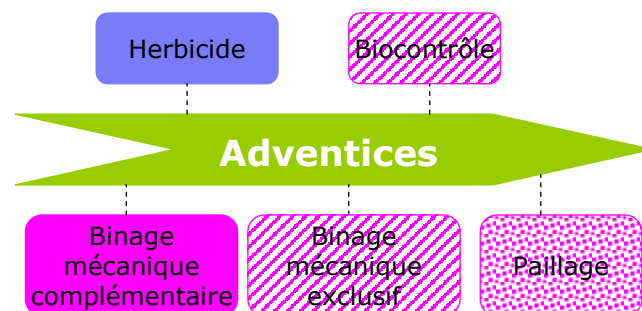
IFT	National 2013	Fermes 31 2013	Fermes 31 2016
Herbicide	0,46	1,00	1,00
Fongicide	1,54	3,19	2,51
Insecticide	2,08	1,76	1,62
<b>H + F + I</b>	<b>4,08</b>	<b>5,94</b>	<b>5,10</b>
Autre*	0,81		

\* traitement de semence, molluscicide

Une nouvelle enquête nationale va être reconduite en 2017 (source : Légumes de France, mai 2017).

### Lutte contre les adventices

Chez les producteurs en conventionnel le recours à l'herbicide reste systématique. Il est complété par un binage mécanique. Le paillage n'est mis en œuvre que par les producteurs en AB (Agriculture biologique).

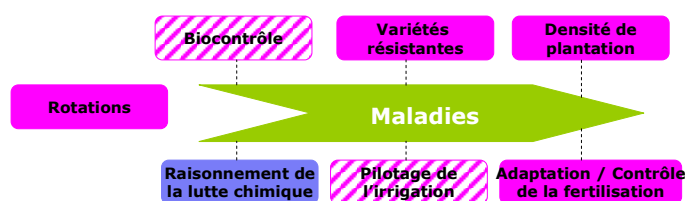


En 2017, un point sera réalisé pour voir dans quelles mesures les bineuses à guidage vidéo permettent de réduire l'IFT herbicide.

Le recours à un produit de biocontrôle (acide pélargonique) pour gérer l'enherbement entre les rangs, chez les producteurs en conventionnel, devrait être testé.

## Lutte contre les maladies

La réussite de la protection fongique passe par la mise en œuvre de mesures prophylactiques ; la principale étant le choix de variétés résistantes. Viennent ensuite le pilotage rigoureux de l'irrigation et l'attention prêtée au sol (rotations, teneur en matière organique, préparation, ...). Les interventions sont préventives car lorsque les symptômes sont observés au champ, il est généralement trop tard pour agir.



## Lutte contre les ravageurs

La gestion des ravageurs repose aujourd'hui sur des observations rigoureuses et fréquentes des différents postes de plantation (parfois plus d'un par semaine en été). On surveille surtout :

- le puceron *Nasonovia ribisnigri* qui sévit du printemps au début de l'été ainsi qu'à l'automne ;
- les chenilles phytophages du début de l'été à la fin de la saison.

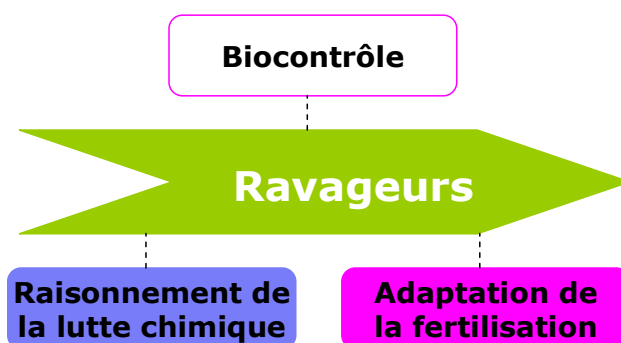
A cette liste il faut aussi ajouter la mineuse et le thrips.

Les autres ravageurs sont aussi surveillés mais impactent généralement moins les cultures (vers gris, taupin).

Les salades vendues en frais ne doivent pas contenir de pucerons ou de chenilles. Les dégâts de mineuse et de thrips peuvent aussi être des motifs de refus. Si l'exigence n'est pas aussi forte en vente directe, le consommateur ne souhaite pas non plus avoir une salade avec trop de pucerons.

Ces ravageurs doivent donc être contrôlés quasiment toute l'année, à des stades clés (avant fermeture des pommes) avec une à deux interventions chimiques.

A ce jour, seule la lutte contre les chenilles peut se faire à l'aide de produits de biocontrôle mais avec de nombreuses contraintes et des risques de perte parfois non acceptables pour le producteur.



## Lutte contre les limaces

Des essais sont actuellement en cours pour remplacer le métaldéhyde par du phosphate ferrique (biocontrôle) lors des périodes à risque.

Légende :



Réunions d'échange lors des visites de collections variétales :  
 Juin 2017 : 1<sup>ère</sup> collection  
 Juillet 2017 : 2<sup>ème</sup> collection  
 Octobre 2017 : 3<sup>ème</sup> collection



Lettre rédigée par l'Ingénieur Réseau de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, Valérie GINOUX : 06 88 87 49 78  
 valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr

Cette lettre est rédigée avec le concours financier de :



61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7  
 www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto. »